

**Compte-rendu**  
**Conseil Municipal du jeudi 9 décembre 2021**

---

Sous la présidence de Stéphane Ledru, Maire

Etaient présents : Mmes Bécue, Rapicault, Ms Buon, Clément, Deshayes, Jodeau, Leman, Sangleboeuf.

Absents excusés :

Margaux Belhachemi, Hélène Toutin, Paméla Esnault

Absents ayant donné procuration :

Adeline Pichard, procuration à Maude Bécue

Jérôme Artaud, procuration à Stéphane Ledru

Stéphane Esnault, procuration à Denis Clément

**1. DETR 2022**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1 – *Aménagement de la salle des associations*

2 – *Aménagement du lotissement du Champ Menant*

3 – *Aménagement du cimetière*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

**Aménagement de la salle des associations**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	25 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	25 000
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>50 000</b>

**Aménagement du lotissement du Champ Menant**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	10 000
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	10 000
FNADT	

Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	20 000

### **Aménagement du cimetière**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	3 797.07
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	3 797.07
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	7 594.07

#### **Le conseil :**

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la subvention d'Etat pour l'année 2022**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

#### **2. Vœu pour un fonctionnement pérenne des urgences en Sarthe**

Suite au courrier reçu par Mr Gilles Leproust, maire d'Allonnes, Monsieur le Maire a souhaité faire part au conseil du vœu voté par la commune d'Allonnes et demande au Conseil Municipal de débattre sur la proposition de vœu envoyée par Monsieur le Maire d'Allonnes. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la commune d'Allonnes :

Les fermetures répétées des services d'urgence hospitalière durant l'été 2021 ont mis à mal l'égalité d'accès aux soins de la population Sarthoise. Les fermetures de nuit ou pour des journées entières sont de plus en plus nombreuses.

Déjà fortement impactés par les différentes réformes hospitalières, ces hôpitaux de proximité sont aujourd'hui menacés. Avec la pénurie de médecins et la fermeture de lits, une nouvelle étape est franchie avec ces fermetures régulières d'urgences.

Depuis des années il est constaté une pénurie des médecins généralistes de proximité, entraînant une désertification médicale dans certains territoires, touchant de plein fouet l'hôpital public et son organisation qui est aujourd'hui dégradée et non adaptée.

La crise sanitaire a révélé tout l'enjeu d'avoir des hôpitaux publics avec des moyens humains et équipés en matériel. Cette crise sans précédent nous a permis de remettre en lumière des décennies de politiques qui ont choisies de casser le service hospitalier

local au profit de logiques comptables. L'hôpital tient debout grâce à l'engagement des personnels de santé, mais cela ne peut plus durer.

Aujourd'hui, c'est tout le système de santé qui est malmené. Parce qu'il est indispensable de bénéficier de services publics de qualité, qu'il est primordial d'avoir un système de santé de proximité et ne pas oublier que la Santé, c'est la vie.

**Les élus solutréens dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022 souhaitent interpeller :**

- **le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;**
- **tous les parlementaires**

**afin qu'une autre politique de santé soit mise en place avec des moyens financiers à la hauteur pour répondre aux besoins de la population.**

L'étude du PLFSS 2022 qui va s'ouvrir doit être l'occasion de redéfinir les besoins, stopper l'absurdité des restrictions budgétaires et redonner à la Sécurité Sociale les moyens indispensables pour mener à bien ses missions.

Vote pour le vœu à l'unanimité

### 3. Vœu pour une application de la loi rist adaptée aux réalités locales des hôpitaux publics de proximité

Suite au mail de l'AMF du 29 octobre 2021 envoyé par Mr Franco, président de l'AMF72 et Mme Grelet-Certenais, secrétaire générale, Monsieur le Maire lit le projet de vœu envoyé par l'AMF.

L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID-19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissement, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues.

**Les élus de la commune de Soultré souhaitent interpeller :**

- **Le Premier Ministre ;**
- **Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;**
- **L'ensemble des parlementaires**

**afin :**

- **De dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;**
- **De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.**

Vote pour le vœu à l'unanimité

#### 4. Vœu pour maintenir le parking de l'hôpital du Mans gratuit

Par mail du 8/10/2021, le collectif Parking gratuit à l'hôpital du Mans demande aux élus sarthois de se manifester pour le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital du Mans. Après lecture du courrier du collectif par Monsieur le Maire, les élus de la commune de Soullitré souhaitent interpellier :

- La direction du Centre Hospitalier du Mans
- Le Conseil de surveillance du CHM

Afin de demander le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital du Mans.

Vote pour le vœu à l'unanimité

#### 5. DM

Cette décision modificative annule et remplace la DCM 2021-57

Pour équilibrer le budget et faire face à un dépassement de crédit (prévision insuffisante pour le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), le conseil autorise le maire à modifier le budget comme suit :

Compte 6542 (Créance éteinte) : +973.00€  
Compte 61521 (Terrains) : - 973.00€

### DIVERS

#### PERSONNEL/ RH

##### Règlement intérieur

Le Conseil Municipal de Soullitré a pris connaissance du règlement intérieur présenté par David Sangleboeuf et demande l'avis du Comité Technique du CDG72 lors de sa prochaine réunion le 27 janvier 2022.

#### FINANCES

- La Région a accordé 15 000 € à la commune pour le projet de rénovation de l'école verte (isolation plafond, sol classe, éclairage, chaudière)

#### URBANISME

- DIA : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé au droit de préemption pour la maison située
- à La Tuilerie de la Roche appartenant à Mr Robineau

## TRAVAUX

- Dans le cadre du déploiement de la fibre, la commune a reçu une demande d'élagage à Tessé, aux Loups Guéniers et à la Haute Roche (plans sur clé).
- Passage de l'entreprise Paineau. Un devis va être envoyé pour le Réseau Chaleur
- Aménagement de la salle des associations : Monsieur Tacheau, architecte à la Ferté Bernard est passé le 15/11 pour voir le hangar. Suite à l'acceptation de ses devis, Monsieur Tacheau est revenu mercredi 8 décembre pour faire un relevé du local technique à l'école verte. Monsieur le maire a reçu l'entreprise de menuiseries Fred Depann.
- Maçonnerie à l'école verte : Les devis de l'entreprise Cousin, Froger pour la maçonnerie et des fermetures des Brière pour les ouvertures ont été reçus.
- les aires de jeux ont été vérifiées par l'entreprise Saga Lab. Le rapport étant correct, la mairie renouvellera le contrat pour l'année 2022.
- travaux changement canalisations Les Montifauts, route du Breil et les 5 routes en décembre et janvier
- Monsieur David (randonneurs St Mars) souhaite occuper la SDF un dimanche du mois de septembre 2022 à titre gracieux, en échange d'un diaporama. Les élus acceptent que l'association occupe la salle sous réserve de régler 40€, tarif de 4h de réunion en semaine et de laisser un chèque de caution de 300€.
- A partir de janvier la boulangerie Au péché gourmand passera place de l'Eglise les lundis et jeudis à 9h30 ou 11h30 pour vendre : pains, baguettes, Traditions, croissants et pains au chocolat. Les élus pensent que le camion devrait arriver à 8h30/8h45.

## Divers

- Elections législatives : 12 et 19 juin.

Fin du conseil : 21h30

Prochains conseils municipaux : 20/01, 24/02, 31/03 à 19h